

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
199^e année
30 mars 2023
n° 12 / 7989^e
pages 593 à 640

CHRONIQUE / Constitution et pouvoirs publics

L'influence de la réforme QPC
sur l'évolution de l'office de la Cour de cassation

> *Claire Ballot-Squirawski*

608

ÉDITORIAL

593 *Éric Dupond-Moretti, du départ au départ ?*, *Thomas Clay*

ACTUALITÉS

- 596 Clause abusive (prêt) : résiliation de plein droit du contrat
- 598 Publicité comparative (prix) : incidence sur le comportement économique
- 599 Agent commercial (cessation du contrat) : calcul des commissions perdues
- 599 Constructeurs automobiles (« Dieselgate ») : responsabilité à l'égard des acheteurs
- 600 Fraude fiscale (TVA) : portée du principe *non bis in idem*

POINTS DE VUE

- 603 De la déconnexion entre les notions d'établissement de crédit et d'opération de banque,
Adrien Tehrani
- 605 Qu'est-ce que l'accélération (pour toi) ?, *Nathalie Dion*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 616 **Panorama** : Droit de la consommation, *Hélène Aubry, Élise Poillot et Natacha Sauphanor-Brouillaud*
- 627 **Notes** : L'inexorable diffusion de l'intérêt social en droit des sociétés civiles,
note sous Civ. 3^e, 11 janv. 2023, Thibault de Ravel d'Esclapon
- 631 Correctionnalisation légalement forcée de faits de viol,
note sous Crim. 8 févr. 2023, Stéphane Detraz
- 636 Le clair-obscur de la procédure d'audience unique,
note sous Crim. 22 févr. 2023, Eudoxie Gallardo

ENTRETIEN

- 640 Jean-Luc Vallens – Une nouvelle proposition de directive d'harmonisation
en matière d'insolvabilité

DAJLOZ

Lefebvre Dalloz

Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
STÉPHANE DURET

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (5403)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUEÛT DE KERAUEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, *Directrice*
ventes@dalloz.fr

Relations clients : Loïc RIOU

Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 959,74 € TTC

Étranger : 1016,56 € TTC

Prix au numéro : 41,86 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Mars 2023

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Thomas Clay

593

Éric Dupond-Moretti,
du départ au départ ?



ACTUALITÉS

596

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Clause abusive (prêt) : résiliation de plein droit
du contrat, *Civ. 1^{re}, 22 mars 2023*

Clause abusive (prêt) : déchéance du terme
du contrat, *Civ. 1^{re}, 22 mars 2023*

Publicité comparative (prix) : incidence sur le
comportement économique, *Com. 22 mars 2023*

Entreprise en difficulté

Créance salariale (relevé de créances) : point de
départ du délai de forclusion, *Soc. 22 mars 2023*

Fonds de commerce et commerçants

Agent commercial (cessation du contrat) : calcul
des commissions perdues, *CJUE 23 mars 2023*

599

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Constructeurs automobiles (« Dieselgate ») :
responsabilité à l'égard des acheteurs, *CJUE*
21 mars 2023

599

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Séquestration (éléments constitutifs) : caractéri-
sation de l'élément moral, *Crim. 15 mars 2023*

600

DROIT PUBLIC

Fiscalité

Fraude fiscale (TVA) : portée du principe
non bis in idem, *Crim. 22 mars 2023*

601

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Élection professionnelle : contestation
d'un protocole d'accord préélectoral,
Soc. 22 mars 2023

Représentant syndical (désignation) :
entreprises de moins de trois cents salariés,
Soc. 22 mars 2023

601

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

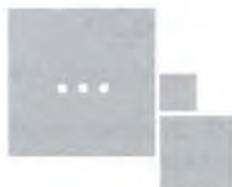
Procédure civile

Cassation (arrêt) : délai de saisine
de la juridiction de renvoi,
Civ. 2^e, 23 mars 2023

Prescription (interruption) : extension
d'une action à l'autre, *Civ. 2^e, 23 mars 2023*

Voie d'exécution

Expulsion (droit au logement opposable) :
constitutionnalité sous réserve du régime,
Cons. const. 24 mars 2023



POINTS DE VUE

603

De la déconnexion entre les notions d'établissement de crédit et d'opération de banque
par Adrien Tehrani

605

Qu'est-ce que l'accélération (pour toi) ?
par Nathalie Dion



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

608

L'influence de la réforme QPC sur l'évolution de l'office de la Cour de cassation
par Claire Ballot-Squirawski

NOTES

627

L'inexorable diffusion de l'intérêt social en droit des sociétés civiles, *note sous Civ. 3^e, 11 janv. 2023*
par Thibault de Ravel d'Esclapon

631

Correctionnalisation légalement forcée de faits de viol, *note sous Crim. 8 févr. 2023*
par Stéphane Detraz

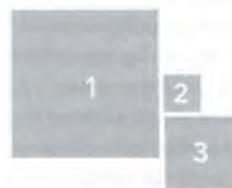
636

Le clair-obscur de la procédure d'audience unique, *note sous Crim. 22 févr. 2023*
par Eudoxie Gallardo

PANORAMA

616

Droit de la consommation
janvier 2022 – décembre 2022
par Hélène Aubry, Élise Poillot
et Natacha Sauphanor-Brouillaud



ENTRETIEN

640

Jean-Luc Vallens – Une nouvelle proposition de directive d'harmonisation en matière d'insolvabilité

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

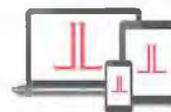
Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr